

Politique opérationnelle

1. Principes Généraux

• Définition de la Politique opérationnelle

- Cette Politique opérationnelle contient des normes opérationnelles et des informations que les Membres (Personne ayant accepté les conditions d'utilisation et ci-après dénommée 'Membre') qui utilisent le jeu en ligne (ci-après dénommée 'Jeu') fourni par les Sociétés affiliés et filiales de Pearl Abyss (ci-après dénommée "Pearl Abyss" ou "Société") doivent comprendre et connaître telles que les différentes restrictions appliquées lors de la violation des conditions générales (ci-après dénommée 'Sanction'), les procédures d'objection aux sanctions et la politique de recouvrement.
- Conformément à l'article 13, clause 6 des Conditions Générales d'Utilisation de Black Desert, le Membre est tenu de respecter toutes les dispositions de la présente Politique opérationnelle. Si le Membre enfreint la présente Politique opérationnelle, il est réputé avoir enfreint les conditions d'utilisation de la Société. Dans ce cas, le Membre peut être soumis à des restrictions conformément à la Politique opérationnelle et aux conditions d'utilisations.
- Toute question non mentionnée dans la présente Politique opérationnelle sera régie par les Conditions d'utilisation de la Société. Toute question autre que cela sera appliquée et interprétée conformément aux lois, règles et réglementations en vigueur dans le pays concerné et aux normes sociales générales.
- Cette Politique opérationnelle est applicable aux services du jeu Black Desert.

- La politique opérationnelle de Black Desert a été initialement écrite en anglais. S'il s'avère que la version de la politique opérationnelle dans d'autres langues diffère de l'anglais, la version anglaise prévaudra.

• **Changements et Annonce de la Politique opérationnelle**

- Conformément à l'article 5, clause 3 de Conditions Générales d'Utilisation de Black Desert, la Société peut réviser la Politique opérationnelle pour fournir des meilleurs services et notifier les contenus révisés d'une manière que le Membre peut facilement savoir.

- Les Membres sont invités à vérifier l'annonce et l'e-mail pour tout changement dans la Politique opérationnelle. Ainsi, la Société ne pourra être tenue responsable des pertes ou dommages subis par le Membre résultant d'une mauvaise compréhension de la Politique opérationnelle ou de toute modification de celle-ci.

• **Définition du GM, Rôle et Responsabilité**

- GM signifie 'Game Master'. Le GM gère les requêtes et questions des Membres conformément aux procédures et méthodes énoncées dans la Politique opérationnelle de Black Desert de façon à assurer le bon fonctionnement du jeu et à protéger les droits des Membres utilisant le jeu.

- Pour assurer la stabilité du service de Black Desert, le GM s'efforce de répondre et de résoudre tout problème situationnel.

- Le GM ne s'implique dans aucun conflit entre les Membres. Toutefois, si le contenu du litige entre les Membres est jugé comme une affaire grave liée au fonctionnement du jeu (destruction de l'équilibre du jeu, actes enfreignant l'ordre public et actes immoraux),

des mesures appropriées peuvent être prises en conséquence selon la Politique opérationnelle.

- Le GM ne doit en aucun cas offrir des avantages à des Membres spécifiques ni ne doit fournir des informations sur des futurs services de Black Desert tels que des mises à jour et événements, à moins qu'une notification n'ait été annoncée publiquement.

- GM ne demande, ne modifie ni ne divulgue les données personnelles des Membres dans le jeu. Cependant, si une demande d'accès aux données personnelles est effectuée par le biais de procédures légitimes telles qu'une agence gouvernementale ou une agence judiciaire, lesdites données personnelles peuvent être fournies à l'organisme concerné.

• **Droits et Devoirs du Membre**

- Les Membres doivent être bien informés de cette Politique opérationnelle et la Société n'est pas obligée de fournir une assistance en cas de problèmes ou de dommages causés par le non-respect de la Politique opérationnelle du Membre.

- Lors de la création de votre compte, vous devez fournir des informations précises. Si vous entrez des informations fausses et/ou inexactes ou si vous usurpez des informations d'un tiers, il se peut que vous soyez restreint d'utiliser les Services. De plus, vous ne pourrez pas réclamer la protection de vos droits.

- Les Membres peuvent profiter librement de tous les contenus et services proposés par Black Desert.

- Les droits de propriété des contenus du jeu, tels que les personnages ou les objets du jeu, appartiennent à la Société. Si les Membres rencontrent des problèmes durant le déroulement du jeu, ils peuvent contacter le Service client qui se chargera de trouver la

solution adaptée.

- Les Membres doivent signaler à la Société tous les problèmes tels que des bugs découverts lors de l'utilisation des services, des erreurs ou des défauts etc., liés au système de jeu. Ils ne doivent pas informer les autres Membres des problèmes ni les utiliser à des fins illégales. Même après que des problèmes tels que des bugs et des erreurs systèmes se sont produits, mais qu'un Membre ne les rapporte pas à la Société et en profite pour obtenir des avantages, il est considéré que le Membre a causé des dommages à d'autres Membres. En tant que tel, les Membres peuvent être empêchés d'utiliser le service conformément aux Conditions d'utilisation et à la Politique opérationnelle.

- Les Membres ne doivent pas utiliser le service pour diffuser et publier des informations fausses susceptibles de semer la confusion parmi les autres Membres.

- Les Membres ne doivent pas utiliser le service si les Membres enfreignent l'un des règlements spécifiés dans l'article [5. Tableau des restrictions d'utilisation du jeu].

- Pour les Membres sous peine de restriction de l'utilisation des services, la Société ne pourra être tenue responsable de la perte des Membres résultant de contenus nécessitant une gestion continue.

- Dans la mesure où c'est un jeu en ligne dans lequel de nombreux Membres peuvent jouer simultanément, chacun a le devoir de respecter les droits des autres Membres.

- Les Membres sont responsables de la gestion des informations de leur compte. Les

Membres doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de leur compte, tels que l'utilisation des services de sécurité fournis par la Société (OTP, enregistrement du PC, etc.) La Société n'assume aucune responsabilité des dommages causés par l'utilisation des informations du compte par un tiers en raison d'une mauvaise gestion de la protection des données.

- Les Membres sont tenus de répondre à toute enquête sur l'utilisation de programmes et de macros non autorisés par l'équipe technique. Si vous ne vous conformez pas ou ne coopérez pas à l'enquête sur l'utilisation de programmes et de macros non autorisés, vous serez considéré par déduction comme étant un utilisateur de programmes et macros qui ne sont pas autorisés par la Société.

2. Conditions de restauration

- Si un objet ou un personnage d'un Membre est perdu ou que les données sont modifiées en raison d'une erreur technologique de la Société, et si le contenu de l'erreur est clairement confirmé par l'enregistrement en jeu, le rétablissement sera donné dans la mesure où elle ne perturbe pas l'équilibre du jeu.

- Les données des personnages et des objets du membre peuvent être modifiées, changées ou supprimées à tout moment selon une décision liée à la gestion et planification du jeu. Veuillez noter qu'aucune restauration ne sera effectuée sauf en cas de négligence intentionnelle ou grave de la Société.

- En principe, les pertes résultant de l'incapacité du Membre à comprendre le contenu

du système de jeu, la Politique opérationnelle, les notifications dans le jeu et les notifications sur le site Web ou par négligence de la part du Membre ne font pas l'objet d'une récupération, à l'exception des dommages énumérés à l'article 3. Tableau des conditions de restauration. La restauration de chaque catégorie d'élément est traitée selon sa conservation sur la base de données. Toute perte ne possédant aucun historique sur la base de données ne pourra pas être restaurée.

- Dans le cas où une restauration est nécessaire, vous pouvez envoyer une demande de restauration via le Service client/Assistance. Cependant, vous devez demander le recouvrement dans les 15 jours suivant la date du sinistre. Si 15 jours se sont écoulés, il peut être difficile de vérifier les données, ce qui rendra ladite restauration impossible.

3. Tableau des conditions de restauration

- La récupération des pertes subies pendant le jeu en raison d'une faute du Membre ou d'une erreur systématique est soumise au "Tableau des conditions de restauration" ci-dessous. Pour les cas non énumérés ci-dessous, les principes généraux de la restauration détermineront si une récupération est possible ou non.

<Tableau des conditions de restauration>

Catégorie	Détails et Spécificités	Possibilité de restauration	Remarques
Compte	Compte supprimé	X	• Un compte est définitivement supprimé après un délai de 15 jours. Passé ce délai, toutes les

			données seront supprimées et ne pourront pas être restaurées.
Personnage	Personnage supprimé	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par compte. • Les données restaurées sont celles enregistrées lors de suppression. • Si le même nom de personnage existe lors de la restauration, un nom provisoire vous sera attribué. • Si l'emplacement de personnage est insuffisant, le personnage ne pourra pas être restauré. • Un personnage de niveau inférieur à 10 ne peut pas être restauré.
Monture	Monture appartenant au compte (Ânes, Chevaux, Chameaux, Wagons, Bateaux etc.)	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par compte. • La restauration est possible si la monture est vendue à un PNJ ou lors de la livraison équine impériale • Toutes les pièces et objets obtenus via la vente seront récupérés. • La restauration est impossible en cas d'élevage, d'échanges, d'élevage ou de vente sur le marché équin.

			• L'état de la monture peut être différent de celui que vous possédiez lors de la vente.
	Monture appartenant à une guilde (Éléphants, Bateaux etc.)	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par guilde. • Seules les montures supprimées/jetées peuvent être restaurées. • Le maître de guilde doit en faire la demande lui-même pour pouvoir restaurer.
Quête	Erreur dans le choix d'un objet après avoir accompli une quête.	0	• La restauration est limitée à une fois par mois et par compte. • L'objet ne doit pas avoir été utilisé après l'obtention. • L'objet doit être dans un état où il est possible de le récupérer.
Événement et Défi	Erreur dans le choix de la récompense au choix pour les événements et les défis.	0	• La restauration est limitée à une fois par mois et par compte. • L'objet ne doit pas avoir été utilisé après l'obtention. • L'objet doit être dans un état où il est possible de le récupérer.
Fée	Objets utilisés pour la	X	

	croissance ou toute modification des fées (telles que la Libération, la Métamorphose, la Renaissance, etc.)		
Objet	Les cristaux perdus lors de la mort du personnage	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par compte. • La demande doit être envoyée dans les 72 heures qui suivent la mort du personnage. • Seuls les cristaux détruits pendant une mort unique peuvent être récupérés. • La restauration n'est pas possible si le karma du personnage était négatif au moment de sa mort. • À part les cristaux, tout autre objet/EXP ne peut pas être restauré.
	Achat d'un objet à la	0	• La restauration est limitée à 1 fois par mois et par compte. • L'objet ne doit pas être ouvert/utilisé/équipé.

	boutique du PNJ		• Les objets vendus dans la Boutique secrète ou dont les prix sont définis de manière aléatoire, ne peuvent pas être restaurés. • Les objets achetés au Marché ne peuvent pas être restaurés.
	Vente d'un objet à la boutique du PNJ	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par compte. • Les pièces et objets obtenus via la vente seront récupérés. • Les objets vendus au Marché ne peuvent pas être restaurés.
	Objet qui a été incorrectement échangé dans le menu d'échange du PNJ	0	• Les articles échangés après avoir donné un consentement ou après confirmation dans la fenêtre affichée correspondante au moment de l'échange ne pourront pas être restaurés. • Si vous équipez ou utilisez un article échangé incorrectement, la restauration sera impossible.
	Objet ouvert par erreur (Boîte d'objets)	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par compte. • La restauration n'est pas possible si les objets reçus en ouvrant le coffre/boîte ont été équipés ou utilisés.

			• La restauration n'est pas possible si les objets (boîte/coffre) incluent des récompenses basées sur des probabilités ("basé sur la chance/génération de nombre aléatoire") • La restauration n'est pas possible si les objets (coffre/boîte) contiennent des objets ayant une date d'expiration.
	Objets supprimés	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par personnage. • Les objets valables durant un temps limité peuvent ne pas être restaurés. • L'état de certains objets restaurés peut être différent de celui enregistré au moment de la suppression. • Toutefois, les contenus payants seront restaurés dans l'état où ils se trouvaient au moment de leur suppression. • Les objets payants et liés à un personnage seront restaurés dans l'inventaire de perles de personnage correspondant. • Sauf si l'objet peut être restauré via la fonction de restauration d'objet dans le jeu.
	Objets extraits via le système	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par compte.

	d'extraction de Pierre noire		• Les objets valables durant un temps limité peuvent ne pas être restaurés. • L'état de certains objets restaurés peut être différent de celui enregistré au moment de la suppression.
	Objets extraits via le système d'extraction Dévorer	0	• Limitée à une fois par an et par famille • Restauration possible seulement dans le cas où le Cumul d'échec de l'équipement est à 100 %. • Restauration possible seulement dans le cas où le Cumul d'échec obtenu via la fonction Dévorer n'a pas été utilisé.
	Objet dont le niveau d'optimisation a diminué suite à l'utilisation du système de purification	0	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par compte. • La restauration est seulement possible si aucune tentative d'optimisation n'a été effectuée après la baisse du niveau d'optimisation de l'objet suite à l'utilisation du système de purification.
	Courrier supprimé	X	• La restauration est impossible. Un courrier avec un objet attaché ne peut pas être supprimé.

	Objet utilisé durant les activités (Cuisine, Alchimie, Transformation etc.)	O	• La restauration est limitée à 2 fois par an et par compte. • La restauration n'est possible que pour la première production et elle sera impossible lors de production en masse. • La restauration est impossible s'il s'agit de contenus de jeu proposant des récompenses aléatoires. • Les objets autres que les armes, les équipements ou les accessoires, peuvent ne pas être restaurés. • Certaines données telles que les EXP de profession peuvent ne pas être restaurées.
	Objet donné en butin par un monstre sur des coordonnées qui ne peuvent pas être apprises.	X	• Il est impossible de savoir à qui appartient l'objet donné en butin laissé par un monstre.
	Objet dont le niveau d'optimisation	X	• Tous les objets perdus suite à un échec d'optimisation ne peuvent pas être restaurés.

	n a diminué suite à un échec de tentative d'optimisation.		• Le cumul d'échecs utilisé par erreur durant l'optimisation ne peut être restauré.
	Demande de suppression d'objet ne pouvant être supprimé par soi-même	0	• En acceptant la suppression, l'objet ne pourra pas être restauré de nouveau.
Guildes (Clans inclus)	Erreur sur l'objet acheté dans la Boutique de guilde.	0	• La restitution est limitée à 2 fois par an et par guilde. Les pièces restaurées seront envoyées au dépôt de guilde. • Le maître de guilde doit en faire la demande lui-même pour pouvoir restaurer. • Toutefois, s'il y a eu une délégation de maître de guilde, la restauration sera impossible. • L'objet ne doit pas être ouvert/utilisé/équipé. • Les remboursements individuels tels que les dépenses de guilde sont impossibles.

			※ Tous les fonds de guildes peuvent être restaurés exceptés la réserve des cotisations de guildes.
	Objet pour recevoir les quêtes de guildes ou utiliser durant les quêtes de guildes.	X	
	Restauration d'une guildes (Clan) dissoute	X	
	Restauration d'objet du dépôt de guildes (Objet d'artisanat de guildes inclus)	X	• Tous les objets et les pièces du dépôt de guildes ne peuvent pas être restaurés. • Si un Membre de la guildes perd un objet du dépôt de guildes par erreur ou intentionnellement, l'objet ne pourra pas être restauré.
Boutique de perles	Erreur sur l'objet acheté dans la	0	• La restauration est limitée à 1 fois par mois et par compte. • Vous disposez d'un délai de 7 jours à

	boutique de perles		compter de la date de votre achat pour effectuer la restauration. • L'objet doit être dans un état où la récupération est possible. • L'objet sera restitué au même personnage avec lequel l'achat a été effectué. • Les objets valables durant un temps limité, seront récupérés avec le temps restant au moment de la date de récupération. • Les coupons utilisés au moment de l'achat peuvent être restaurés. • Les colorants de tenue, objets utilisés pour extraire des châsses, cristaux transfusés sur des châsses, etc. ne peuvent pas être restaurés lors de la restauration de tenues. • Les familiers échangés ne peuvent pas être restaurés. • Restauration impossible si les objets ont des noms différents, même s'ils ont le même effet (ex : si vous avez acheté et utilisé Breuvage de la bête, la restauration ne sera pas possible
--	--------------------	--	---

			même si vous avez [Événement] Breuvage de la bête dans votre inventaire).
	Objet offert par erreur dans la boutique de perles	0	• Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception du cadeau pour effectuer la restauration. • Celui qui a reçu le cadeau aura le choix de le garder ou non. S'il décide de le rendre, il devra le supprimer et le Membre ayant offert le cadeau, le récupérera en perles. • Toutefois, si le personnage ayant reçu le cadeau le collecte dans sa boîte aux lettres, la restauration sera impossible. • Si le personnage ayant reçu le cadeau refuse la récupération, la restauration sera impossible. • Toutefois, si le personnage ayant reçu le cadeau n'a pas récupéré l'objet attaché à son courrier dans les 15 jours à compter de la réception du cadeau, ceci sera considéré comme un refus et la restauration sera possible. ✕ Parmi les objets reçus en cadeau qui ne sont ni ouverts, ni portés, ceux qui ne peuvent pas

			être inscrits au Marché et qui sont différenciés selon les classes tels que les 'sous-vêtement, accessoires', peuvent être échangés par un article identique correspondant à la classe. (1 seule fois par article) (Ex) Échange de [Rôdeuse] Sous-vêtements de Lazy contre [Sorcière] Sous-vêtements de Lazy) ✕ Si la classe ne possède pas le même objet que celui reçu en cadeau, la restauration sera impossible.
Loyalties	Erreur dans l'achat depuis l'onglet Loyalties	0	• Vous disposez d'un délai de 7 jours à compter de la date de votre achat pour effectuer la restauration. • L'objet doit être dans un état où la récupération est possible. • L'objet sera restitué au même personnage avec lequel l'achat a été effectué. • Les objets valables durant un temps limité, seront récupérés avec le temps restant au moment de la date de récupération.

Fraude	Préjudice causé par la fraude (Cas où l'intention de fraude a été clairement identifiée via l'historique du jeu)	0	• La récupération est possible 2 fois par an et par compte. (Chaque année, du 01/01 au 31/12) • Si l'objet en question a été utilisé ou a disparu, la récupération sera impossible. • La récupération est impossible pour les fraudes liées à des transactions en argent réel. ⊗ Qu'est-ce que la récupération ? Si l'objet de la fraude a été converti via un échange/vente/achat/consommation/optimisation, celui-ci sera restitué dans l'état tel qu'il se trouve.
--------	--	---	---

⊗ La restauration ne sera pas faite pour un objet qui a été délibérément perdu par le Membre, qui est un abus du paramètre système, ou est potentiellement exploitable dans le jeu.

⊗ Les demandes de restauration en raison d'un changement d'avis de l'acheteur pour des raisons telles que la mise à jour ou les paramètres de l'objet modifiés, etc. ne sont pas éligibles pour la restauration.

⊗ La restauration de chaque catégorie d'élément est traitée selon sa conservation sur la base de données. Toute perte ne possédant aucun historique sur la base de données ne pourra pas être restaurée.

⊗ Le nombre de fois qu'une restauration peut être effectuée est limitée à chaque

compte. Les Membres sont invités à gérer leurs comptes en conséquence. Dans le cas où le compte est partagé par plusieurs personnes, toute demande de restauration effectuée en raison d'une usurpation d'identité sera elle aussi prise en compte et le nombre de demande ne pourra pas être restauré.

✂ Les Membres peuvent être exclus du jeu s'ils abusent de la Politique opérationnelle par le biais de la récupération d'objets et d'autres services.

4. Politique de restrictions d'utilisation

• Procédures de signalement et de sanction

- Les procédures de signalement et de sanction en cas de violation des Conditions

Générales d'Utilisation et de la Politique opérationnelle sont les suivantes.

- Violation des Conditions Générales d'Utilisation et de la Politique opérationnelle → (Signalement) → Enquête du Game Master → (Envoi d'un avis préalable) → Sanction → Contestation → Annonce de la décision finale après contestation.

- Les signalements pour "piratage de compte", "fraude", "utilisation de mots inappropriés" doivent être effectués dans un délai de 15 jours à compter de la date des faits.

- Lors de la sanction, la Société informera le Membre concerné des détails et de la raison des sanctions, ainsi que de la procédure de contestation par e-mail, par courrier en jeu, via une fenêtre pop-up sur la page d'accueil etc. Toutefois, concernant certains actes spécifiés dans les Conditions Générales d'Utilisation, le Membre en sera informé via un avis ultérieur.

- Si une enquête est nécessaire pour déterminer si une violation des Conditions Générales d'Utilisation a été commise, la Société se réserve le droit de restreindre

temporairement l'utilisation/l'accès au jeu et aux services liés afin d'enquêter et d'appliquer des procédures complémentaires. Le Membre sera informé de la raison de la restriction et des instructions sur la méthode pour faire appel lui seront envoyées.

• Types de sanctions

- Avertissement : Sanctions provisoires telles que les avertissements/notifications du Game Master, restrictions de certaines actions, changement forcé du nom du personnage/famille/gilde etc., suppression de post et d'images, déconnexion forcée du jeu etc.
- Restriction d'utilisation provisoire : L'utilisation des services du jeu et ceux liés au jeu (connexion au jeu, forum etc.) est restreinte pendant une certaine durée.
- Restriction d'utilisation permanente : L'utilisation des services du jeu et ceux liés au jeu (connexion au jeu, forum etc.) est restreinte de manière permanente.
- Restriction temporaire : L'utilisation des services du jeu et ceux liés au jeu (connexion au jeu, forum etc.) est restreinte temporairement, pendant le temps que la Société procède à certaines vérifications. En effet, elle peut vérifier d'urgence des bugs, vérifier si des dégâts ont été réellement subis ou causés. Elle peut également procéder à une enquête sur une possible infraction à la Politique opérationnelle. Si aucune justification n'est faite durant la période de contestation, la restriction temporaire est maintenue. Même si vous montrez des preuves d'une utilisation normale pendant la période de contestation, la restriction d'utilisation provisoire sera convertie en une restriction d'utilisation permanente dans le cas où des raisons ont été clairement confirmées.
- Restrictions d'utilisation des contenus : L'accès au contenu en rapport avec la violation est restreint pendant une durée limitée. L'utilisation du chat sera également interdite et

les restrictions des contenus peuvent s'appliquer au niveau du compte, de la guilde ou du clan.

- Restrictions d'accès à la communauté : L'accès au forum du site officiel est restreint pendant une certaine durée.

- Ajustement des données du jeu : Les informations de la famille et du personnage, les objets, les contenus payants, les pièces etc... ayant un rapport avec la violation peuvent être obtenus par le système de jeu. Toutes les données numériques peuvent faire l'objet de modification, suppression, ou réinitialisation.

- Charge additionnelle : Si la violation a une grande incidence sur l'ensemble de l'économie du jeu ou cause préjudice à un autre Membre, les objets en possession peuvent faire l'objet de modification, suppression, ou réinitialisation à hauteur de 3 fois la valeur des objets obtenus de manière illicite. Toutefois, si le calcul exact est difficile, une charge additionnelle pouvant s'élever jusqu'à 200 milliards de pièces peut être appliquée.

- Restriction à l'accès au Service client : L'accès au Service client (Demandes, signalements) sera restreint pendant une durée limitée.

- Restriction d'utilisation de l'IP : L'utilisation de certaines IP sera restreinte en raison de la violation des conditions d'utilisation.

- Restriction d'utilisation de matériels informatiques : L'utilisation de certains matériels informatiques de jeu sera restreinte en raison d'une infraction à la Politique opérationnelle.

- Restriction d'accès au compte Pearl Abyss : Sanction appliquée sur le compte Pearl Abyss. Tous les services fournis par Pearl Abyss liés à ce compte seront restreints.

- **Critères d'application des sanctions**

- Lorsqu'un 'Avertissement', une 'Restriction d'utilisation provisoire' ou une "Restriction d'utilisation permanente" est appliqué, la Société peut mettre en pratique l'"Ajustement des données du jeu", la "Charge additionnelle" et la "Restrictions d'utilisation des contenus" simultanément.
- En cas de deux violations (ou plus) simultanées des Conditions d'utilisation, la Société peut décider d'appliquer la sanction la plus lourde.
- Si un tiers utilise le compte d'un Membre et enfreint les Conditions d'utilisation et la Politique opérationnelle lors du partage de compte, les sanctions seront appliquées au compte et au détenteur du compte.
- Si un Membre acquiert un objet obtenu en violant les Conditions d'utilisation et la Politique opérationnelle, la Société récupérera l'objet et toutes les données numériques associées au personnage / la famille. En outre, ce compte peut être soumis à des sanctions conformément à la Politique opérationnelle.
- Si l'accès au jeu n'est pas disponible en raison d'une restriction d'utilisation, les connexions manquées pendant la période de restriction ne seront pas comptabilisées dans la durée de jeu de l'aventurier de retour.

5. Tableau des sanctions

- Si l'une des violations énumérées dans le "Tableau des normes de sanction" ou dans le "Tableau des normes de restriction de chat" est constatée, ce Membre sera considéré comme légalement responsable de ses actes et pourra faire l'objet d'une lourde sanction par la Société et son compte pourra être pénalisé.

- En fonction de la gravité de la violation commise par le Membre, un avertissement, une restriction d'utilisation provisoire, une restriction d'utilisation permanente, une récupération ou une peine etc... peut être appliqué. En outre, si 2 restrictions (ou plus) sont appliquées simultanément, la Société peut décider d'appliquer la sanction la plus lourde.
- Même si plusieurs Membres commettent la même violation, la Société peut décider d'appliquer des restrictions telles qu'un avertissement, une restriction d'utilisation provisoire, une restriction d'utilisation permanente, une récupération ou une peine etc... en fonction de la gravité de la violation commise.
- Si un Membre commet des actes contraires à d'autres législations, la Société prendra immédiatement des mesures restrictives et pourra formuler une demande d'enquête ou d'aide aux autorités concernées et aux autorités judiciaires. En cas de demandes de coopération émanant des autorités concernées et des autorités judiciaires, elle répondra également à leurs demandes.

<Tableau des normes de sanction>

En cas de violation des articles ci-dessous, la "Restriction permanente de l'accès au compte Pearl Abyss" sera appliquée. Selon la gravité de la violation la "Restriction d'utilisation de l'IP / de matériels informatiques" pourra également être appliquée.	
Infraction	Détails
Usurpation d'identité / Utilisation frauduleuse d'un	1) Création d'un compte ou utilisation des services en utilisant les informations personnelles d'une autre personne

moyen de paiement / Piratage de compte	2) Connexion sans autorisation sur un compte d'un autre Membre et causer des dommages. 3) Effectuer des paiements avec un moyen de paiement d'une autre personne ✕ Les articles de l' "Usurpation d'identité / Utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement / Piratage de compte" s'appliquent à tous les comptes liés à ceux ayant participé à ce type de violation.
Manipulation et extraction des données	1) Manipulation des données du jeu fournies par la Société 2) Extraction des données non publiées par la Société
Attaque du serveur et falsification du client	1) Attaque et accède de manière anormale aux serveurs et au jeu de la Société 2) Utilisation du client et du serveur qui ne sont pas du même type que ceux fournis par la Société 3) Falsification du client et du programme de serveur fournis par la Société ✕ Si ce genre d'acte est constaté, la Société peut mener une enquête approfondie et pourra formuler une demande d'enquête aux autorités concernées et aux autorités judiciaires.

Gold farming	1) Jouez de manière organisée et collective en utilisant plusieurs comptes dans le but de faire du profit. 2) Si mon compte est compris dans l'acte ci-dessus.
Violation des lois	1) Infraction à la législation et des lois applicables des pays où le jeu est disponible 2) Violation de la législation via un organisme externe
En cas de violation des articles ci-dessous, la "Restriction d'utilisation permanente" sera appliquée. Selon la gravité de la violation la "Restriction d'utilisation de l'IP / de matériels informatiques" pourra également être appliquée.	
Création et utilisation de programmes non-autorisés/macros	1) Création d'une machine ou d'un système (programmes non-autorisés et macros) dans le but de porter atteinte à la sécurité des serveurs ou à empêcher le bon fonctionnement du jeu 2) Jouer en utilisant des programmes non-autorisés et macros 3) Signe montrant l'utilisation de programmes non-autorisés et macros grâce aux données du jeu 4) Découverte d'un utilisateur malveillant via le système de sécurité fourni par la Société 5) Découverte d'un utilisateur malveillant via le système de détection d'utilisation anormale de la Société

	✖ Si ce genre d'acte est détecté continuellement sur un appareil ou IP spécifique, le blocage d'IP/appareil peut être appliqué simultanément
En cas de violation des articles ci-dessous, la "Restriction temporaire" sera appliquée. Selon la gravité de la violation la "Restriction d'utilisation de l'IP / de matériels informatiques" pourra également être appliquée.	
Tentative ou soupçon d'utilisation de programmes non-autorisés/macros	1) Refus de répondre ou éviter de répondre dans le cadre d'une enquête menée afin de découvrir l'utilisateur de programmes non-autorisés et macros 2) Refus de coopérer en donnant des réponses impertinentes ou en utilisant des mots inappropriés dans le cadre d'une enquête menée afin de découvrir l'utilisateur de programmes non-autorisés et macros 3) Tentative ou soupçon d'utilisation de programmes non-autorisés et macros ✖ Le Game Master peut à tout moment demander à un utilisateur de répondre à ses questions via le chat ou autres, dans le cadre d'une enquête menée afin de découvrir l'utilisateur de programmes non-autorisés et macros. ✖ Les mêmes mesures sont mises en place, même si une autre joue à la place d'un Membre.

Usage à mauvais escient du processus de paiement	1) Usage à mauvais escient du processus, abus ou exploitation de paiement, d'annulation de paiement, de remboursement fournis par la Société, la plateforme ou le processeur de paiement 2) Passer par un organisme tiers au lieu du Service client, pour effectuer une annulation ou remboursement. ✖ Si un cadeau est offert en utilisant le processus de paiement à mauvais escient, le compte ayant reçu le cadeau peut faire l'objet de sanction et le cadeau pourra être récupéré.
En cas de violation des articles ci-dessous, l'"avertissement et la restriction d'utilisation provisoire" seront appliquées. Selon la gravité de la violation la "restriction d'utilisation de l'IP / de matériels informatiques, la restriction d'utilisation des contenus, l'ajustement des données du jeu; la charge additionnelle" etc. pourront également être appliqués.	
Divulgarion d'informations d'un tiers et violation des droits	1) Violation et divulgation d'informations d'un tiers sans son autorisation 2) Violation des droits d'auteur et des droits à l'image
Transaction d'argent réel	1) Transaction d'argent réel ou de biens réels/prestations de service voire même des objets d'autres jeux, contre un objet, compte ou personnage 2) Transaction d'argent réel ou de biens réels/prestations de service voire même des objets

	(objets d'autres jeux inclus), contre des contenus payants ou Acoin 3) Une autre personne joue à la place d'un Membre en contrepartie d'argent réel ou de biens réels/prestations de service 4) Transaction en continu d'un objet spécifique afin de manipuler les prix du marché et déplacer les pièces dans le jeu en contrepartie d'argent réel ou de biens réels/prestations de service ✕ Tout objet et information dans le jeu ayant un lien avec une transaction en espèce (biens utilisés lors de la transaction en espèces inclus) peuvent être supprimés.
Fraude et usurpation d'identité	1) Faire du profit dans le jeu en mentant à un Membre 2) Se faire passer pour un Game Master, un employé ou une personne en lien avec la Société 3) Causer préjudice ou mettre dans une situation embarrassante le Membre dont l'identité a été usurpée ✕ Si vous enfreignez les points 1 et 2 ci-dessus en même temps, une restriction d'utilisation permanente

	pourra s'appliquer même si cette dernière est annoncée pour la première fois.
Pari	1) Causer préjudice aux autres utilisateurs en attribuant à une certaine personne des avantages de biens ou de richesse issus d'un résultat aléatoire en misant sur un compte, pièces, objets etc... 2) Complice de l'acte ci-dessus
Menace dans le monde réel	1) Menace sur un autre Membre à travers des sujets en rapport avec le monde réel
Partage et diffusion de contenu inapproprié, promotion et publicité	1) Partage, diffusion, promotion et publicité sur les différents moyens de violation de la Politique opérationnelle 2) Partage, diffusion, promotion et publicité de contenus n'ayant aucun lien avec le jeu afin de faire du profit 3) Partage, diffusion, promotion et publicité sans autorisation de programmes pouvant influencer tous les contenus proposés par la Société
Transaction douteuse	1) Transfert douteux de pièces en continue entre des comptes spécifiques via le Marché commun 2) Transfert douteux de pièces entre des comptes spécifiques au moyen du système de jeu ordinaire, autres que le Marché commun

	3) Causer préjudice aux autres utilisateurs ou tirer profit en manipulant les prix du Marché commun, en répétant les transactions au prix maximum et minimum, en vendant/achetant de manière délibérée, en effectuant des achats en masse douteux ✖ Si la quantité de pièces déplacées affecte gravement le jeu, une restriction d'utilisation permanente pourra s'appliquer même si cette dernière est annoncée pour la première fois.
Abus de bugs et glitches	1) Causer préjudice à l'équilibre et au système de jeu, aux autres utilisateurs ou faire profit en tirant avantage des erreurs de jeu ou des erreurs de service 2) Échapper aux restrictions du système du jeu en utilisant des moyens non-conforme ou tirer avantage en utilisant les conditions d'utilisation à mauvais escient 3) Causer préjudice aux autres utilisateurs ou tirer profit de manière douteuse, en utilisant de manière différente les systèmes du jeu ✖ Si les dommages ou les bénéfices acquis par un autre utilisateur sont si considérables qu'ils affectent

	gravement le jeu, une restriction d'utilisation permanente pourra s'appliquer même si cette dernière est annoncée pour la première fois.
Obtention illicite de gains	1) Profits illicites, en faisant partie de la même guildes ou groupe dans lequel un Membre a commis une violation de la Politique opérationnelle dans le but de faire profit
Diffusion de fausses informations	1) Diffusion d'informations qui n'ont pas été publiées officiellement pour provoquer la confusion ou causer des dommages directs ou indirects aux autres Membres 2) Diffamation envers le Game Master ou la Société pour attiser les autres utilisateurs ✖ Si l'ampleur de la propagation est si grande qu'elle affecte de manière significative le jeu, ou porte atteinte à l'honneur de la Société et à des tiers, une restriction d'utilisation permanente pourra s'appliquer même si cette dernière est annoncée pour la première fois.
Participation à la place d'un autre Membre	1) Participer à des contenus de compétition, tels que les tournois des événements etc... avec le compte d'un autre Membre et influencer les résultats

	2) Entraver la gestion du jeu avec le compte d'un autre Membre ✖ Ceux qui n'affectent pas les résultats des compétitions et qui n'entravent pas la gestion du jeu, ne sont pas concernés
Tentative de violation de la Politique opérationnelle	1) Tentative de violation d'articles qui ne sont pas mentionnés dans la Politique opérationnelle 2) Apporter son aide à un Membre ayant violé la Politique opérationnelle 3) Tentative de violation ou être complice de la violation de Politique opérationnelle
Entrave à la gestion du jeu	1) Entrave au bon déroulement de tous les contenus proposés par la Société tels que les tournois, événements, émissions etc... 2) Entrave à la gestion du jeu en rapportant de fausses informations aux Game Master, en faisant de faux signalements ou en utilisant des mots inappropriés ✖ Si l'entrave est trop importante, le jeu peut être fermé de force ou des pénalités peuvent être appliqués dans le jeu.

Entrave au déroulement du jeu	1) Causer des préjudices aux autres utilisateurs en utilisant le système de jeu et de gestion à mauvais escient. 2) Entrave ou acharnement en continu envers un utilisateur spécifique. ✕ Si l'entrave est trop importante, le jeu peut être fermé de force ou des pénalités peuvent être appliqués dans le jeu.
Utilisation de nom inapproprié	1) Ne pas utiliser un nom similaire à ceux des Game Master ou à ceux des employés de la Société 2) Ne pas utiliser un nom de nature insultante, grossière ou vulgaire 3) Utiliser un nom qui peut causer du désagrément, du dégoût, contenant des propos injurieux ou portant atteinte à la pudeur d'autrui/d'un autre utilisateur. 4) Ne pas utiliser un nom à connotation raciste ou portant atteinte à un peuple, une ethnie, une nationalité, une religion, un genre, une communauté, un type de handicap, etc. 5) Ne pas utiliser un nom incitant à la haine et à l'irrespect entre individus

	6) Ne pas utiliser un nom à connotation sexuelle, obscène ou pornographique 7) Ne pas utiliser un nom portant atteinte au droit à l'honneur, aux droits à l'image ou aux droits d'auteurs 8) Ne pas utiliser un nom dont le but est de permettre la vente d'un compte de jeu ou d'un objet en jeu contre de toute forme d'argent réel ou virtuel 9) Utiliser un nom composé seulement de caractères identiques ou difficile à identifier, qui peut provoquer une confusion chez les autres membres. 10) Ne pas utiliser un nom dont le but est d'assurer la promotion ou la publicité d'un objet tiers ou d'une entité tierce 11) Utiliser un nom interdit par le Règlement sur les noms en modifiant l'orthographe ou en le combinant avec d'autres caractères. 12) Utiliser un nom pour contourner les restrictions citées ci-dessus en modifiant ou combinant partiellement certains caractères. ✂ Les articles de l'"Utilisation de nom inapproprié" s'applique de la même manière à tous les noms utilisés dans le jeu, tels que le surnom, le nom de
--	--

	famille, le nom du personnage, le nom de la guilde, le nom des montures, etc. ※ Si un nom inapproprié est constaté, il sera modifié provisoirement sans préavis et la Société ne prend pas de mesures spécifiques pour les posts supprimés. ※ Les noms qui existent déjà dans toutes les zones de contenu ou qui seront ajoutés par des mises à jour ultérieures peuvent être modifiés en fonction de la direction du jeu et des besoins opérationnels.
Utilisation de post inapproprié	1) Post dont le contenu peut être considéré publié par le Game Master ou la Société 2) Post comprenant des contenus insultants ou vulgaires 3) Post comprenant des contenus offensants, dégradants, humiliants et des propos à caractère sexuel 4) Post portant atteinte à l'intégrité d'un pays, d'un peuple, d'une région géographique, d'une religion, d'un genre, d'un type de handicap etc... 5) Post poussant à l'irrespect ou incitant à la haine 6) Post à connotation sexuelle ou pornographique

	7) Post portant atteinte au droit à la dignité, aux droits d'image ou aux droits d'auteur d'un tiers 8) Post dont le but est la transaction d'un compte ou d'un objet contre des biens ou argent réel 9) Post faisant la publicité ou la promotion d'un élément spécifique 10) Post enfreignant les droits de propriété intellectuelle et les droits à l'image ou incluant des documents sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur 11) Post comprenant des contenus interdits par d'autres conditions d'utilisations et politiques opérationnelles 12) Post ne correspond pas à l'usage de chaque contenu ✂ Les articles de l'"Utilisation de post inapproprié" s'appliquent Inscrire à l'insigne de la guild, à l'album de beauté, à la galerie de photos, à l'album de musique etc... ✂ Si un post inapproprié est constaté, il sera supprimé sans préavis et la Société ne prend pas de mesures spécifiques pour les posts supprimés.
--	---

Utilisation à mauvais escient du Service client	1) Porter de fausse accusation contre un autre utilisateur de manière continue 2) Envoi de contenus comprenant des propos insultant, menaçant, intimidant et portant atteinte au droit à la dignité. Ainsi que des demandes impossibles à traiter 3) Envoi en continue d'une même demande ✖ Le Service client est un service assistance à la clientèle que vous pouvez contacter de plusieurs manières. ✖ Si le Service client est utilisé à mauvais escient, son accès pourra être restreint.
---	---

<Tableau des normes de restriction des messages nuisibles>

1er	2e	3e	4e
Interdiction de chat pour 60 minutes	Interdiction de chat pour 3 jours	Interdiction de chat pour 7 jours	Interdiction de chat pour 15 jours
1) Tout message dont le contenu peut être faussement considéré comme un message d'un GM ou de la communauté. 2) Tout message au contenu insultant ou vulgaire. 3) Tout message au contenu pouvant causer du désagrément, du dégoût, contenant des propos injurieux. 4) Tout message qui déprécie, ridiculise ou critique un pays, une ethnie, une région, une personne, un groupe. 5) Tout message au contenu irrespectueux ou incitant à la haine. 6) Tout message au contenu sexuel ou obscène.			

- 7) Tout message ayant pour but de harceler ou d'humilier autrui.
- 8) Tout message exprimant une opinion d'une manière totalement arbitraire et ayant pour but de diff
- 9) Tout message contenant des propos inappropriés dans le but de provoquer ou d'alimenter des con
- 10) Tout message dont le contenu a pour but de violer ou d'endommager les droits d'un tiers. Ces dro
- données personnelles.
- 11) Tout message étant considéré comme ayant pour but d'échanger un compte ou un article dans le j
- 12) Tout message comprenant des avis publicitaires.
- 13) Tout message modifié de telle sorte que la publication du message modifié correspond aux descri
- 14) Tout message publié dans le but de prendre tout l'espace de la fenêtre de chat ou pour qu'il appar
- 15) Tout message contenant uniquement des chiffres et n'ayant aucun sens.
- 16) Toute autre message enfreignant les règles en vigueur des Conditions d'utilisation et de la Politique

✖ La publication d'un message nuisible peut entraîner une restriction d'accès au chat sans préavis.

✖ Au-delà du nombre de violations maximum stipulé, toute infraction liée à un des critères cités ci-de

permanente.

✖ Une "restriction d'utilisation provisoire" pourra être appliquée en fonction de la gravité de l'infraction.

✖ Lorsqu'un Membre est sous restriction d'utilisation du jeu, la Société n'assume aucune responsabilité pour la perte de certains contenus qui demandent un entretien constant.

✖ L'ajustement des données du jeu, et la charge additionnelle peuvent être appliquées et la sanction peut s'élever à hauteur de 3 fois la valeur des objets obtenus en violant la Politique opérationnelle. Si le calcul exact est difficile, une charge additionnelle pouvant s'élever jusqu'à 200 milliards de pièces peut être appliquée.

✖ Tout avantage obtenu en violant la Politique opérationnelles peut faire l'objet de récupération ou d'ajustement à tout moment, peu importe l'application des sanctions, et peu importe si la violation était intentionnelle ou non.

✖ Toutefois, si la violation n'était pas intentionnelle ou si les avantages obtenus après

la violation affectent de manière mineure l'équilibre du jeu, seule les charges additionnelles sont appliquées et celles qui s'élèvent à hauteur de 3 fois la valeur des objets obtenus par la violation, ne le seront pas.

✂ Si une violation des conditions d'utilisation ou de la Politique opérationnelle est constatée, certaines informations du jeu telles que le nom de famille, le nom de personnage, le nom de la guilde etc. pourront être révélé au public en tant qu'annonce dans le forum.

6. Contestation de la sanction

• Comment faire une demande de contestation ?

- La contestation doit être effectuée dans un délai de 15 jours à compter de la date de la réception de la sanction via le Service client du site web officiel.

• Effet d'une demande de contestation

- Si la Société juge que votre contestation est recevable, la sanction sera immédiatement annulée et les ajustements effectués sur le ou les objets seront restaurés.

- Si un article concernant les sanctions est modifié alors qu'il est en cours d'application sur un Membre, la durée de la sanction se conformera à l'article modifié et une rétroaction aura lieu. En effet, la durée reprendra à partir de la date à laquelle la mesure de sanction a été appliquée.

- Durant la restriction temporaire, si la contestation n'a pas été effectuée durant le délai imparti, la restriction est maintenue. Même si vous montrez des preuves d'une utilisation normale pendant la période de contestation, la restriction d'utilisation provisoire sera convertie en une restriction d'utilisation permanente dans le cas où des raisons ont été clairement confirmées.

7. Politique et critères sur l'aide à la récupération d'un compte usurpé

• Politique sur l'aide à la récupération d'un compte usurpé

- Les membres sont tenus de bien gérer leurs données personnelles afin de prévenir toute usurpation de données de compte/nom/paiement.

- Dans le cas où le compte a été piraté, vous pouvez contacter le Service client/Assistance pour faire une demande de récupération d'un compte usurpé.

- Toutes les informations requises sur le formulaire fourni doivent être remplies afin d'effectuer la demande de récupération du compte.

- Afin d'éviter d'autres dommages dus à l'usurpation de compte et pour procéder à une enquête, le Membre effectuant une demande de récupération d'un compte usurpé doit accepter la restriction temporaire d'utilisation. La période de blocage temporaire ne dépasse pas un maximum de 7 jours. Si un membre n'accepte pas le blocage temporaire du compte, la société n'est pas responsable de toute perte, difficulté d'enquête ou pénalités supplémentaires.

- L'enquête liée à l'usurpation et le traitement de la récupération des objets peuvent prendre jusqu'à 30 jours ouvrables.

- Dans le cas d'une négligence et mauvaise gestion des données personnelles du compte, la Société décline toute responsabilité pour tout dommage causé par un compte usurpé faisant l'objet de sanctions temporaires/permanentes pour violation de la Politique opérationnelle, suivant le paragraphe "Droits et Devoirs du Membre" de l'article 1 "Principes Généraux".

• **Critères d'aide à la récupération d'un compte usurpé**

- Si une période trop longue (environ 15 jours) s'est écoulée depuis la date de l'usurpation, la Société peut ne pas être en mesure de confirmer clairement les données usurpées ce qui peut rendre la récupération impossible.

- La Société détermine si l'objet peut être récupéré en fonction des résultats de l'enquête du vol.

- Si vous n'utilisez pas le service d'enregistrement du PC ou le service OTP parmi les services de sécurité fournis par l'entreprise, la prise en charge de la récupération n'est pas disponible.

- La récupération se déroule selon le "Tableau suivant des normes de récupérations lors d'usurpation". Pour tout critère non répertorié dans le Tableau suivant des normes de récupérations lors d'usurpation, la récupération est déterminée en fonction des critères ou de l'agenda généraux de récupération.

- L'objet récupéré peut être différent de l'objet perdu.

• Un Membre ayant reçu un cadeau venant d'un compte inconnu et acheté avec des perles, ne doit pas utiliser l'objet et doit le signaler immédiatement au Service Client. S'il s'avère que ce compte est un compte piraté et que le Membre ayant reçu le cadeau n'a procédé à aucun signalement, celui-ci pourra être considéré comme complice et son compte pourra être restreint.

• Le compte d'un Membre peut être restreint lorsque celui-ci récupère un objet venant d'un compte inconnu car il sera considéré comme complice. Toutefois s'il parvient à prouver qu'il n'est pas en lien avec le piratage de compte, la Société récupérera l'objet et la restriction sera levée. Toutefois, si le Membre ne parvient pas à prouver ou que la Société juge qu'il est complice du piratage, la restriction sera maintenant.

<Tableau des normes de récupération lors d'usurpation>

Catégorie	Détails	État de la récupération	Remarque
Personnage	Suppression de personnage à l'insu du Membre	0	
Montures	Montures (ânes, chevaux, éléphants, chameaux, wagons, bateaux, montures de guildes, etc.)	0	• Les montures peuvent être récupérées si elles sont vendues à PNJ ou au commerce impérial.

			• Les objets et la monnaie obtenus par la vente des montures seront retirés. • Les montures ne peuvent pas être récupérées si les montures sont élevées, échangées, vendues au marché équin, et si un autre Membre l'a acheté par les moyens légaux. • Les montures récupérées peuvent être différées du moment où le compte a été compromis.
Objets	Tout objet échangé/vendu/acheté/dépensé et toute autre activité malhonnête faite à l'insu du Membre	0	• La quantité et l'état des objets récupérés peuvent être différents.
	Tentative d'optimisation à l'insu du Membre	X	• Récupération impossible car c'est un système dont les résultats sont

			déterminés par une certaine probabilité.
	Les objets qui ont été inscrits sur le Marché commun à l'insu du Membre	X	• Récupération impossible si l'objet a été acheté par un autre Membre sur le marché.
Acoin-Boutique de perles	Dépense de Acoin, Perles, Loyalties à l'insu du Membre	0	• Récupération possible après le recouvrement des objets achetés. • La récupération des objets à durée limitée sera effectuée après avoir réinitialisé le délai d'utilisation restant.
	Cadeau envoyé à l'insu du Membre	0	• Bloc de compte ou récupération des objets en fonction des résultats de l'enquête. • Récupération de l'objet envoyé. La récupération des objets à durée limitée sera effectuée après avoir réinitialisé le délai d'utilisation restant.

			• Les objets ayant fait l'objet d'une transaction monétaire ne pourront pas être récupérés. • Le ou les cadeaux reçus par un compte usurpé pourra être retiré ou réajusté même s'il n'est pas reçu intentionnellement.
--	--	--	---

✘ La récupération ne sera pas possible pour les objets perdus intentionnellement par le Membre, les objets qui représentent une violation des paramètres système, ou des objets pouvant potentiellement faire l'objet d'un abus dans le jeu.

✘ La récupération ne sera pas possible pour les objets qui ont été échangés ou qui sont inutilisables à cause d'une maintenance.

✘ La récupération de chaque élément est traitée en fonction des données sauvegardées, et la récupération n'est pas possible pour les contenus qui n'existent pas.

✘ Si les objets ne correspondent pas au critère mentionné, la Société décidera si oui ou non les objets seront récupérables.

8. Politique concernant les noms inactif sur une durée prolongée

- La Société peut attribuer un nom (nom de famille, nom du personnage, nom de guildes)

temporaire pour les familles (ci-après désigné « Famille inactive pendant une longue période »), les guildes et clans (ci-après désigné « Guilde (Clan) inactif pendant une longue période »), remplissant les conditions ci-dessous afin d'améliorer la qualité du Service et pour une meilleure gestion du jeu.

- La dernière connexion remonte à 1 an ou plus.

- La dernière connexion des Membres de la guilde (Clan) remonte à 1 an ou plus

- Lorsque des noms temporaires sont attribué aux familles et aux Guilde (Clan) inactifs pendant une longue période, la Société publie une annonce sur son site officiel la date et le contenu des modifications du nom 30 jours avant l'application.

AVENANT

Cette Politique opérationnelle sera appliquée à partir du 22 novembre 2021